

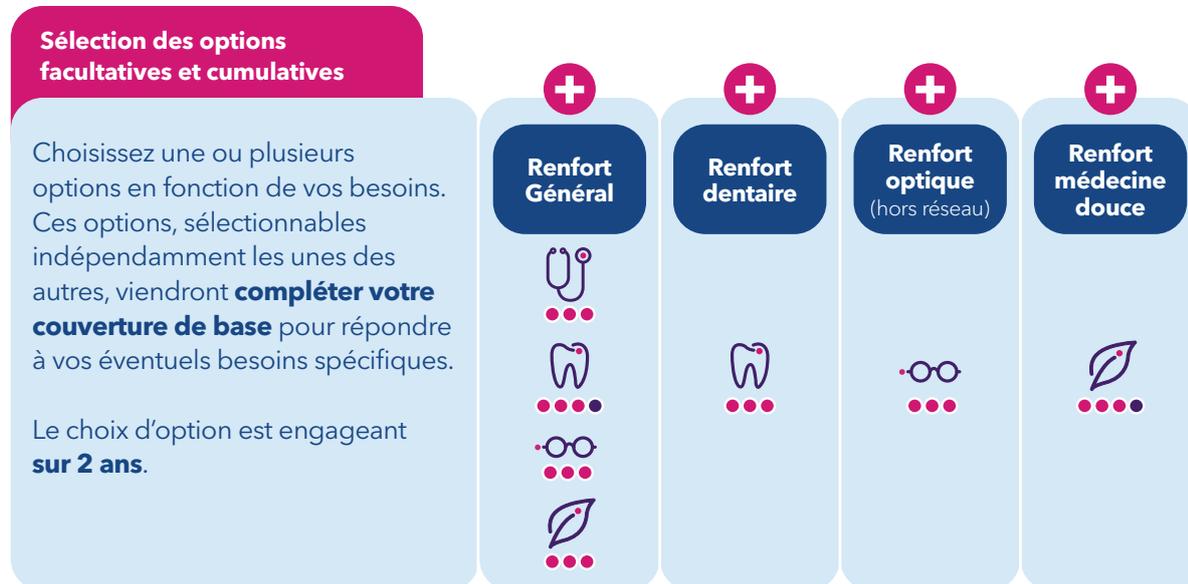
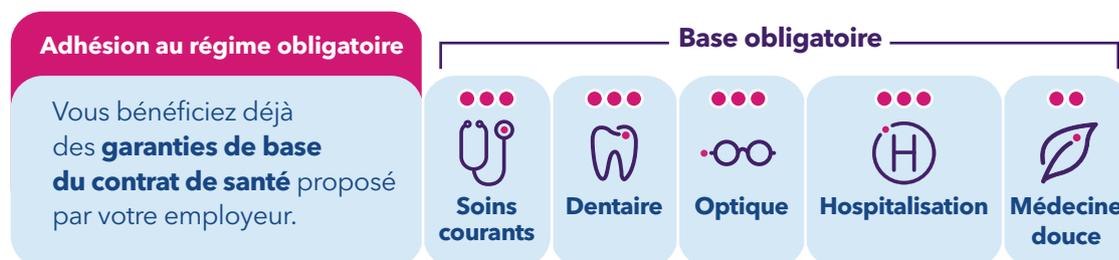


# Les options facultatives de votre mutuelle



Ce flyer présente les options facultatives et cumulatives de votre contrat santé (mutuelle), ainsi qu'une explication détaillée, pour mieux comprendre les différentes combinaisons d'options qui vous sont proposées.

## Comprendre vos options santé



L'option 1 est un renfort général et les options 2, 3 et 4 couvrent des postes spécifiques (dentaire, optique, médecines douces).

Ces quatre propositions d'options facultatives et cumulatives offrent des niveaux de couverture différents. Autrement dit, le renfort général (option 1) peut être complété par les options spécifiques 2,3,4, qui peuvent aussi être souscrites indépendamment, afin de permettre **une couverture personnalisée et renforcée** sur un ou plusieurs postes spécifiques.



Actifs (Régime Général - en €*)	 Isolé	 Duo	 Famille
<b>Base Obligatoire</b>	<b>84,78 €</b>	<b>139,34 €</b>	<b>186,44 €</b>

#### Options facultatives et cumulatives

 <b>Option 1</b> Renfort général	+29,05 €	+49,46 €	+56,13 €
 <b>Option 2</b> Renfort Dentaire	+2,75 €	+5,50 €	+8,24 €
 <b>Option 3</b> Renfort Optique	+2,75 €	+5,10 €	+10,21 €
 <b>Option 4</b> Renfort Médecines douces	+3,53 €	+6,28 €	+9,03 €



Actifs (Régime Alsace- Moselle - en €*)	Isolé	Duo	Famille
<b>Base Obligatoire</b>	<b>52,20 €</b>	<b>85,57 €</b>	<b>119,71 €</b>

#### Options facultatives et cumulatives

 <b>Option 1</b> Renfort général	+17,66 €	+29,05 €	+40,82 €
 <b>Option 2</b> Renfort Dentaire	+1,57 €	+3,53 €	+5,10 €
 <b>Option 3</b> Renfort Optique	+1,57 €	+3,14 €	+6,28 €
 <b>Option 4</b> Renfort Médecines douces	+2,36 €	+3,93 €	+5,50 €

\*Les taux sont contractuellement assis sur le Plafond Mensuel de la Sécurité Sociale. Pour une meilleure compréhension, les tableaux ci-dessus présentent leurs équivalences en € sur la base d'un PMSS 2025 estimé à 3 925 €.

**Votre employeur prend en charge 73% du régime de base de votre mutuelle.**  
**Les options facultatives sont 100% à votre charge et les cotisations sont prélevées sur votre salaire.**  
**La structure de cotisations sera la même que celle choisie sur le régime de base (Isolé-Duo-Famille)**



→ **Consultez la notice d'informations dans votre espace adhérent ou auprès de votre employeur pour faire le bon choix.**

→ **Une question ?  
Contactez-nous**

Du lundi au vendredi de 8h30 à 20h au  
**09 69 329 270**  
 (appel non surtaxé)